

Le Numéro Cinq Sous

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT Edition Hebdomadaire

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE, LITTÉRATURE. PRO ARIS ET FOCIS. SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1907.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 22 DECEMBRE 1908

82ème Année.

Le Carnet d'un Humoriste.

Histoire des Causes célèbres du vingtième siècle.

Chapitre CCCLV. — Onze documents relatifs à deux affaires un peu oubliées aujourd'hui

I. — Reproduction d'un passage de l'éditorial qui parut au "Quotidien", au "Beaumarchais", au "Petit Lutécien", au "Petit Quotidien", etc., etc., le 26 novembre 1905.

Je n'éprouve aucune animosité personnelle à l'égard de M. Leydet ou de M. Hamard. Je me vois, cependant, contraint de le déclarer : ils viennent de se montrer manifestement indignes de la tâche qui leur est confiée.

Voici six mois que ce juge d'instruction et ce chef de la Sûreté passent, soi-disant, tout leur temps à essayer d'éclaircir cette mystérieuse affaire Steinheil !

II. — Copie de deux décrets qui parurent au "Journal Officiel", le 5 décembre 1905. M. Marcel Hutin, ancien rédacteur à l'"Echo de Lutèce", est nommé juge d'instruction, en remplacement de M. Leydet, démissionnaire.

M. Georges de Labryère, ancien rédacteur à l'"Aube", est nommé chef de la Sûreté, en remplacement de M. Hamard, démissionnaire.

III. — "Echo qui parut dans le" Cri de Lutèce "du 12 décembre 1905"

On dit qu'un juge d'instruction, M. Leydet, qui se vit récemment contraint de donner sa démission, appartiendrait, depuis quelques jours, à la rédaction de l'"Echo de Lutèce".

IV. — Passage d'un long article paru dans tous les journaux le 20 décembre 1905.

Le drame de la cité des Fleurs.

Toute la famille Pichenette assassinée. — M. Pichenette père, seul survivant.

L'horrible drame qui s'est déroulé, hier, au numéro 523 de la cité des Fleurs, va passionner Paris.

Le concierge de la cité baillait hier matin, vers six heures et demie, le patron de la villa qui porte le numéro 523, et qu'occupe la famille Pichenette.

Il constata que, dans une pièce du rez-de-chaussée, dont les volets étaient demeurés entr'ouverts, un désordre anormal régnait. Le tapis avait été cloué au plafond, le lustre avait été planté au beau milieu du parquet, le canapé avait été négligemment déposé sur la cheminée.

Dix minutes après, un sergent faisait sauter la porte du petit hôtel.

En pénétrant dans le salon, les assistants ne purent retenir un cri d'horreur. Cinq cadavres étaient étendus côte à côte : les cadavres de Mme Pichenette, de ses deux filles et de ses deux fils.

Seul de tous les locataires de la villa, M. Pichenette père avait échappé à la mort. On le découvrit dans sa chambre à coucher, sur son lit, baillonné avec un morceau de tulle illusion, garni de quatre lacets de bottines.

V. — Lignes empruntées aux journaux du 20 janvier 1909.

M. le juge d'instruction Marcel Hutin a, de nouveau, interrogé hier, pendant deux heures, dans son cabinet, au Palais de Justice, M. Pichenette.

Le mystère le plus absolu continue à entourer le drame de la cité des Fleurs.

Un seul fait a marqué la journée. M. Georges de Labryère, le chef de la Sûreté, a fait remettre en liberté Mme Paul, la femme de ménage, qui avait été pendant 37 ans au service des époux Pichenette, et sur laquelle les soupçons s'étaient, un instant, égarés.

VI. — Lignes empruntées aux journaux du 15 février 1909.

Quatre heures durant, M. Marcel Hutin a interrogé, hier, M. Pichenette.

M. G. de Labryère a fait remettre en liberté, dans la soirée, Tambour, le jeune caniche des époux Pichenette, sur lequel...

VIII. — Reproduction des premières lignes d'un article, qui parut en tête de "l'Aube", le 10 mars 1909.

Je n'éprouve depuis deux heures — pourquoi ne l'avouerai-je pas ? — un indicible orgueil. En compagnie de mon confrère Leydet, de l'"Echo de Lutèce", je viens d'obtenir un résultat que magistrats et policiers poursuivaient vainement, depuis trois mois.

M. Pichenette, le héros du drame de la cité des Fleurs, nous a fait, cette nuit, des aveux presque complets.

Il était dix heures du soir lorsqu'il fut escorté de M. Hutin, le chef de la Sûreté, et moi nous lui fîmes, aussitôt, passer nos cartes.

IX. — "Feuille, demeuré inédit jusqu'à ce jour, du Journal intime de M. Pichenette".

10 mars. — Minuit. — Ouf ! Enfin, enfin, j'ai réussi à livrer mon secret.

Dire que voici trois mois que, chaque jour, je me disais : "C'est aujourd'hui, mon bon Pichenette, que tu vas parler", et que, chaque jour, j'étais introduit dans le cabinet de M. Hutin, je n'éprouvais plus qu'une envie : l'envie de me taire.

X. — "Reproduction d'un passage de l'éditorial qui parut au "Quotidien", au "Beaumarchais", au "Petit Quotidien", au "Petit Lutécien", etc., etc., le 11 mars 1909."

La santé du roi d'Angleterre.

Londres, 21 déc. — Le roi Edouard qui ces jours derniers souffrait d'une indisposition assez grave est presque entièrement rétabli. Sa Majesté passera les fêtes de Noël au Château de Sandringham.

Un scandale à Lisbonne.

Lisbonne, Portugal, 21 décembre. — Le nouveau conseil municipal de Lisbonne vient de découvrir des détournements considérables dans les finances de la ville.

Les fraudes ont été commises pendant la précédente administration. Le déficit actuel serait de plus de 7.000.000 de dollars.

Les conseillers hors de charge admettent les irrégularités mais rejettent le blâme sur le gouvernement, qui, déclarent-ils, s'est illégalement approprié les fonds de la ville.

Les indigènes de Samoa.

Auckland, Nouvelle Zélande, 21 décembre. — Plusieurs chefs des tribus indigènes de la partie allemande des îles Samoa se présentent à hisser un pavillon indépendant et ont l'intention de faire appel aux gouvernements américain et anglais pour décider si leur acte est justifié.

Ces chefs maintiennent que l'Allemagne a établi un protectorat sur les îles, et rien de plus. On ne s'attend pas à des actes de violence, mais il est probable que les chefs offriront une résistance passive aux autorités allemandes.

Arrivée du vapeur "Antilles" à New York.

New York, 21 décembre. — Le vapeur "Antilles", de la ligne du Southern Pacific, parti mercredi dernier de la Nouvelle-Orléans, est arrivé, ce matin, à 8:35 heures à New York.

Harry B. Saydam succombe à ses blessures.

New York, 21 déc. — Harry B. Saydam, le courtier qui samedi dernier avait été grièvement blessé par John C. Lumsden, un inventeur, est mort aujourd'hui à l'hôpital où il avait été transporté immédiatement après le drame.

Déposition du "Night Rider" Frank Fehringer.

Union City, Tenn., 21 décembre. — Frank Fehringer, un des "Night Riders" de Reelfoot Lake qui a consenti à servir de témoin en charge, a comparu ce matin dans la salle d'audience entouré par une escorte de six soldats.

Fehringer, immédiatement interrogé par le procureur, a donné d'une voix forte des détails sur l'organisation.

Le témoin a été l'un des premiers membres de la bande. Il a pris part à de nombreux attentats et connaît tous les individus qui ont participé à l'assassinat du capitaine Ranken.

Il a révélé le texte du serment exigé des individus lors de leur entrée dans l'organisation et a donné des détails sur leur manière de se déguiser.

Fehringer a raconté comment, une nuit au printemps dernier, ils avaient eu une jeune femme de son domicile et après l'avoir traitée dans un bois du voisinage, l'avaient fuetée jusqu'au sang, parce qu'elle refusait de retirer un procès en divorce intenté contre son mari.

Quelques jours avant l'assassinat du capitaine Ranken, les "Night Riders" avaient décidé de se rendre à Tiptonville pour y tuer le juge Harris.

Les habitants de la localité ayant été prévenus de ce qui se tramait avaient fait des préparatifs de défense, et les bandits du rent à regret abandonner leur projet.

Le 19 octobre les "Night Riders" apprirent que le capitaine Ranken et le colonel Taylor se trouvaient à l'hôtel de Walnut Log.

Tid Burton, un des accusés, demanda à Fehringer d'aviser les membres de la bande : ce qui fut fait.

La nuit venue les "Riders" s'assemblèrent près de la demeure de Johnson et se rendirent à l'hôtel. Le témoin déclare formellement que les huit accusés faisaient partie

de la bande. C'est Garrett Johnson, leur chef, qui donna à Ranken et à Taylor l'ordre de s'habiller et de les suivre.

Au moment où la corde était placée au cou de Ranken, Fehringer dit à la victime : "Désirez-vous demander quelque chose au Seigneur ? Si oui, il est temps de le faire maintenant."

Rankin répondit froidement : "J'ai pourvu à cela."

Au moment où les bandits tiraient la corde, l'un d'eux, Bob Hoffman, a déchargé à bout portant les deux coups de son fusil chargé de grenaille dans le corps du capitaine Rankin.

Après l'évasion du colonel Taylor les "Night Riders" se dispersèrent après que leur chef, Garrett Johnson, leur eut recommandé de brûler leurs masques et de ne pas parler à âme qui vive des événements de la nuit.

A midi au moment où la Cour s'ajournait pour luncher le juge a demandé aux journalistes présents de ne pas publier les noms des individus non encore arrêtés qui ont été impliqués dans la déposition de Fehringer.

Le serment des "Night Riders" tel qu'il a été dévoilé aujourd'hui pendant la déposition de Fehringer est le suivant : "Vous jurez solennellement en présence du Dieu Tout Puissant, que vous désirez devenir un "Night Rider", que vous ne dévoilerez à personne les secrets de l'Ordre des "Night Riders", que si vous parlez à quelqu'un de ces secrets nous sommes autorisés à agir avec vous comme nous le jugerons convenable ; vous savez que la mort, l'enfer et la destruction seront votre lot et que votre corps ne reposera pas dans un cimetière."

"Vous soumettez-vous volontairement et librement à tout ceci : Dieu vous soit en aide."

A Baton Rouge.

Baton Rouge, 21 décembre. — La Commission de Liquidation d'Etat s'est assemblée aujourd'hui à midi dans le bureau du gouverneur. Le gouverneur Sanders, le lieutenant-gouverneur Lambright, le speaker Dupré, le secrétaire d'Etat Michel, l'auditeur d'Etat Capdevielle et le trésorier Steele étaient présents. Le seul membre absent était l'attorney général Guion, retenu à son domicile par une indisposition.

La séance a été de courte durée. La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité : "Il est résolu, que la commission de Liquidation d'Etat, agissant d'après les lois existantes, fixe le taux de l'intérêt de toutes les sommes déposées par le Trésorier d'Etat avec les agents fiscaux de l'Etat à 3 1/2 pour cent par an."

Il est en outre résolu, que le taux fixé ci-dessus doit être publié et que la Commission de Liquidation doit s'assembler en séance spéciale, dans la ville de Baton Rouge, le mardi, 29 décembre, à midi, dans le but de choisir les banques qui agissent comme agents fiscaux de l'Etat, tel qu'il y est pourvu par l'article No 153 de la session de 1905, aux termes et conditions fixées par cette et autres lois sur le même sujet."

Parmi les nombreux banquiers présents on remarquait M. H. C. Drew, de Lac Charles, L. E. Thomas, de Shreveport ; H. D. Agar et T. E. Fournay de Monroe ; l'ex-secrétaire d'Etat J. M. Smith, résidant actuellement à Shreveport ; J. W. Bolton, d'Alexandrie ; le sénateur C. C. Car dill ; Sol. Wexler et S. Katz, de la Nouvelle-Orléans.

L'état du roi Otto de Bavière.

Munich, Bavière, 21 décembre. — Ce matin, pendant qu'il déjeunait et sans que rien l'ait fait prévoir, le roi Otto de Bavière a été subitement pris d'un accès de folie furieuse.

Ses gardiens, dans l'impossibilité de le contenir, lui passèrent une camisole de force et il fut finalement enfermé dans ses appartements.

LA GERMAN-AMERICAN SAVINGS BANK & TRUST CO.

622 RUE DU CANAL. La Banque d'Epargne de la rue du Canal.

AU PUBLIC

Les acheteurs de la ville et de la campagne ayant besoin d'un des articles dont se compose notre stock, feront bien de venir examiner notre assortiment avant de s'adresser ailleurs. Celui-ci comprend des GLACES FRANÇAISES et ALLEMANDES, avec cadres dorés ou cadres en noyer ou ébène, de toutes grandeurs et de tous les genres ; de GRAVURES, cadres pour tableaux et portraits ; de STORES, corniches, embrasses, albums, étagères, ornements de fantaisie, statues en bisque et bronze, vases, bibelots, accessoires, etc., etc. Nous appelons particulièrement l'attention du public sur la grande variété des articles que nous avons en magasin et sur notre importation de GLACES FRANÇAISES pour cheminées et pour panneaux. Nous sommes les seuls possédant un véritable entrepôt de glaces à la Nouvelle-Orléans. Notre établissement est le plus vaste qui existe dans le Sud et est l'égal de n'importe quel autre aux Etats-Unis. Nous pouvons donc vendre à meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville faisant le même genre d'affaires et prétendant s'y connaître. Il n'en existe pas d'ailleurs qui en fasse une spécialité comme nous. Nous espérons que les acheteurs feront leur profit de ce que nous venons d'exposer.

Oscar Uter, Gérant. L. UTER HEIRS. Nos 323 et 333 RUE ROYALE.

CONFISERIE MANNESSIER COIN ROYALE ET ST-PIERRE. Un Grand Assortiment Complet de Fruits Glacés et Cristallisés Grande Variété de Chocolats Fins, Dragées, Bonbonnières et Cartonage COMMANDES POUR SOIREES, ETC., EXECUTEES ARTISTIQUEMENT.

A. B. GRISWOLD & CO., LIMITED ETABLIS EN 1817. Nous livrons tous les habitants de notre Ville, comme nous l'avons fait pour les Etats-Unis, à partir de 1817, à partir de 1817, à partir de 1817.

D. A. WALTER Le Manufacturier de Bijouterie de Qualité Supérieure. IL N'EN EST PAS QUI SOIT PLUS DIGNE DE CONFIANCE. 132-133 BOURBON.

William Frantz & Cie., JOAILLIERS ET OPTICIENS. Marchandises en Argent Véritable et en Or Massif. Inspecteurs Autorisés des Montres de Cheminée de Fer. Attention Spéciale Appellée sur les Départements de Réparations.

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER. 313 RUE ROYALE. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

VOULEZ-VOUS UN PIANO DE PREMIERE CLASSE. LA GERMAN-AMERICAN SAVINGS BANK & TRUST CO. 622 RUE DU CANAL.